

# CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 31 janvier 2022 à **19h00**

**Salle Emeraude**

## PROCÈS-VERBAL



**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

[www.chavagnes-en-pailles.fr](http://www.chavagnes-en-pailles.fr)

# Sommaire

1) PRESENTATION DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE MENEES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.....	3
2) ZONE DE LOISIRS INTERGENERATIONNELLE - PLAINE DES SPORTS : PRESENTATION DE L'ETUDE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ACTION « PLAN 5000 EQUIPEMENTS D'ICI 2024 ».....	4
3) VALIDATION DU DCE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE LATTRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.....	5
4) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS REGIONAL DE RECONQUETE DES CENTRES-BOURGS POUR LES AMENAGEMENTS URBAINS PREVUS PLACE DE L'EGLISE ET RUE DE LATTRE.....	6
5) DEMANDE DE SUBVENTION FEADER POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE.....	7
6) PROJET COMMUNICATION : POINT D'ETAPE .....	8
7) DEBAT OBLIGATOIRE SUR LES GARANTIES DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.....	8
8) INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE.....	9
9) QUESTIONS DIVERSES.....	10

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Emeraude, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2022

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BRETAUDEAU Flavie, BROCHARD Alexandre, DURET Camille, DURET Frédéric, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, VALIN Stéphanie

Excusées et pouvoirs : DE SUZANNET Anne-Catherine à LARDIERE Monique, SIREAU Sandrine à VALIN Stéphanie, BOISSON Jean-Emmanuel à DURET Frédéric, SALAÛN Paul à BILLAUD Xavier, MAINGOURD Philippe à BEGAUD Laura

Excusé : BAUDU Stéphane

Absente : CAREIL Marie-Thérèse

M. Jean-Bernard MARTINEAU est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

## 1) Présentation de l'étude de développement du commerce menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie

---

Anita MENEUX, de la CCI Vendée, a présenté au Conseil municipal les conclusions de l'étude menée cet automne auprès des commerçants de la commune, avec l'objectif de proposer des orientations pour le développement du commerce en centre-bourg dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », en tenant compte de l'état de lieux du commerce sur la commune, des remarques des commerçants et de leurs éventuels projets de développement.

L'étude a permis ainsi :

- 🌐 d'analyser le positionnement commercial de la commune par comparaison avec des communes similaires (communes de Vendée, hors littoral, de strate équivalente (3300-3800 hab) et immédiatement supérieure (3800-4300 hab)) pour déterminer si des activités commerciales manquent ou non sur la commune : Chavagnes dispose d'un tissu commercial développé, avec 16 commerces situés essentiellement en centre-bourg sur 2 pôles complémentaires, complété par une offre de commerçants non sédentaires, de producteurs locaux en vente directe et d'activités de services. L'offre proposée est cohérente en quantité et en qualité au regard des communes équivalentes mais aussi au regard des communes immédiatement supérieures.
- 🌐 de recenser les besoins et projets de développement des commerces existants : des rencontres avec les commerces et services ont été réalisées par la CCI en novembre 2021 pour mieux connaître leurs besoins et leurs attentes en matière de développement commercial, avec le retour de 21 acteurs sur 25 contactés. Ils ont pu faire part de leur perception sur les atouts et faiblesses de la commune avec un retour globalement très positif (commune dynamique, à taille humaine, avec un centre-bourg rénové, des aménagements agréables, un tissu commercial développé et la présence d'un pôle de santé dans le centre-bourg qui génère du flux). Les commerçants sont plutôt confiants en l'avenir, concernant leur situation économique, avec des souhaits de développement exprimés par certains.
- 🌐 de formuler des préconisations sur les potentiels de développement de l'offre commerciale et sa localisation préférentielle : la CCI encourage la commune à privilégier le développement et la pérennité des commerces existants, à favoriser les implantations commerciales dans le centre-bourg sur les 2 secteurs des Arcades et de la Place de l'Eglise pour renforcer la dynamique commerciale et à avoir une politique volontariste pour maîtriser le foncier et permettre la création de nouvelles cellules commerciales (par exemple, l'ensemble immobilier incluant le bâtiment CEPPE permettrait de densifier l'offre sur le secteur de la Place de l'Eglise en répondant à d'éventuelles demandes de développement exprimées par les commerçants). Un autre point mis en avant par la CCI est l'animation du centre-bourg qui pourrait être mise en œuvre avec l'implication des commerçants.

## **2) Zone de loisirs intergénérationnelle - Plaine des Sports : présentation de l'étude et demande de subvention au titre de l'action « Plan 5000 équipements d'ici 2024 »**

---

Dans le cadre de la poursuite du développement de la Plaine des Sports, un projet d'aménagement d'une zone de loisirs intergénérationnelle a été lancé pour une mise en œuvre des travaux à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Il s'agit de créer une aire de loisirs multi-activités avec des équipements sportifs de proximité (réfection du terrain de tennis, création d'un terrain de tennis-padel, d'un pumtrack et d'un plateau de fitness...), des espaces de jeux et des espaces de détente.

L'aménagement de cet espace répond à différents objectifs :

- le renforcement de la pratique du sport et des loisirs pour tous,
- la valorisation d'un espace de rencontre multigénérationnel,
- le développement d'un îlot de fraîcheur à proximité immédiate du centre bourg et des quartiers d'habitation qui prend en compte divers enjeux environnementaux (gestion-infiltration des eaux pluviales, plantation d'arbres).

La volonté est de développer un ensemble cohérent, dans une zone proche du centre bourg, au cœur des ensembles sportifs déjà fréquentés et connus par les habitants, les associations et les établissements scolaires : stade, piste d'athlétisme, salle omnisport, salle de tennis de table et danse, auxquels s'ajoute la nouvelle salle de sport intercommunale qui accueillera notamment la gym, l'escalade et les sports collectifs. Ces nouveaux équipements complèteront l'offre d'équipement de proximité déjà présente sur cet espace avec la présence du city-stade.

En outre, cet ensemble de proximité sera directement accessible via un réseau de liaisons douces sécurisées (piétons, vélo) en cours de développement entre le secteur des écoles, le centre-bourg et la Plaine des Sports, distants de quelques centaines de mètres.

Le budget global pour cet aménagement (réalisation des équipements, cheminements et aménagements paysagers) est évalué à 531 609 € HT. Dans le cadre de ce projet, une aide de 60 000 € a déjà été sollicitée au titre de la DETR-DSIL.

Ce projet répond pleinement à plusieurs objectifs du plan « 5000 équipements d'ici 2024 » porté par l'Agence Nationale du Sport, au titre du Programme Équipements Sportifs de Proximité, à savoir :

- corriger les inégalités d'accès territoriales à la pratique physique et sportive, notamment en zone rurale ;
- favoriser l'accès de tous à la pratique sportive dans un objectif de cohésion sociale ;
- favoriser l'innovation et le développement durable (avec le respect de critères environnementaux exigeants).

Par ailleurs, les projets envisagés doivent aussi favoriser la mixité des usages entre pratique libre, associative et scolaire, en renforçant les synergies locales pour optimiser l'utilisation des équipements. La gratuité d'accès doit aussi être garantie, avec une situation à proximité immédiate des lieux de vie. Enfin, les projets mis en avant doivent permettre de prendre en compte les disciplines émergentes et donc inclure un ou des équipements innovants, notamment le terrain de tennis-padel, le pumtrack ou encore un plateau de fitness. Ainsi, le projet de zone de loisirs de la Plaine des Sports valide l'ensemble de ces critères, avec une recherche de cohérence, de complémentarité et d'innovation au regard des équipements déjà existants sur le territoire communal.

Concernant les dépenses éligibles, elles ne concernent que celles liés à l'emprise foncière des équipements sportifs éligibles. Ainsi, pour le projet de la zone de loisirs, le montant des dépenses éligibles correspond uniquement aux travaux concernant le pumtrack, le terrain de tennis-padel et le plateau de fitness, pour un montant d'investissement de 270 000 € HT (soit 50,8 % du montant du projet global).

Aussi, il est proposé de solliciter une aide au titre de ce programme auprès de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 185 490 € (soit 68,7 % des dépenses éligibles) en complément de l'aide déjà sollicitée au titre de la DETR-DSIL pour le projet global d'aménagement de cette zone.

Le plan de financement serait ainsi le suivant concernant les équipements sportifs éligibles au plan « 5000 équipements pour 2024 » :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Dépense HT	Organisme	Subvention sollicitée	Recette
<b>Équipements éligibles plan « 5000 équipements pour 2024 »</b> <i>Terrain de tennis-padel</i> <i>Pumptrack</i> <i>Plateau de fitness</i>	<b>270 000 € HT</b>  <i>60 000 € HT</i> <i>175 000 € HT</i> <i>35 000 € HT</i>	<b>État</b> <b>Préfecture de Vendée</b>	<b>DETR-DSIL</b> (part concernant les équipements sur la subvention totale de 60 000 € sollicitée pour le projet global, soit environ 50,8 % du projet)	<b>30 510 €</b> <i>(soit 11,3 % de la dépense éligible)</i>
		<b>Agence Nationale du Sport</b>	<b>Plan « 5000 équipements pour 2024 »</b>	<b>185 490 €</b> <i>(soit 68,7 % de la dépense éligible)</i>
		<b>Commune de Chavagnes-en-Paillers</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>54 000 €</b> <i>(soit 20 % de la dépense éligible)</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>270 000 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>270 000 €</b>

Par ailleurs, la sollicitation de cette subvention est aussi conditionnée à la mise en œuvre d'un conventionnement obligatoire relatif à l'utilisation et l'animation de l'équipement sportif entre le porteur de projet et les utilisateurs. Cette convention précise notamment les créneaux réservés aux utilisateurs signataires selon un planning prévisionnel d'occupation et les créneaux en accès libre pour le grand public.

Des partenaires privilégiés de la commune sont déjà pressentis pour la signature de cette convention qui reprendra le modèle proposé par l'Agence Nationale du Sport. Il s'agit d'associations locales qui peuvent faciliter la mise en avant des nouvelles pratiques sur ces espaces (St Louis Générale qui porte notamment l'école de sport ; Foyer des Jeunes, présent sur la Plaine des Sports...) et des établissements scolaires de la commune (Collège Sainte-Marie, école Jules Verne et école Nazareth) pour lesquels l'utilisation de ces équipements peut renforcer leurs actions pour l'éducation au sport. D'autres associations pourront aussi se joindre à cette réflexion, dans le cadre de la planification et de l'animation de ces lieux.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté et la poursuite des démarches pour le réaliser ;
- **APPROUVE** le plan de financement affiné tel que présenté ;
- **SOLLICITE** une subvention de 185 490 euros au titre du plan « 5000 équipements pour 2024 » ;
- **VALIDE** le projet de convention d'animation des équipements et **AUTORISE M. le Maire** à les signer avec les associations utilisatrices des équipements et les établissements scolaires

### 3) Validation du DCE pour les travaux de la rue de Lattre et autorisation de signer le marché

L'agence Scale a finalisé l'étude projet pour les aménagements de la rue de Lattre. Ce projet correspond à celui présenté en phase avant-projet. Un travail de concertation a été mené avec l'agence routière départementale pour affiner les détails du projet.

Ainsi, il est prévu dans le cadre des travaux la réalisation de plusieurs aménagements de sécurité, une reprise des bordures de trottoir entre l'entrée de bourg et la « Boue Sacrée », la réalisation d'une continuité piétonne sécurisée jusqu'au secteur des écoles et au centre bourg et une désimperméabilisation d'environ 650 m<sup>2</sup> de surface de chaussée, notamment grâce à l'implantation d'espaces verts et de stationnements végétalisés (en terre-pierre ou en pavés enherbés). Le patrimoine sera aussi valorisé à la boue sacrée avec la réalisation d'un pavement en résine, qui marquera notamment l'entrée dans le centre bourg de la commune.

Le montant global estimatif est de 409 420 € HT, avec une option possible pour des enrobés beige en complément. Le marché serait composé en 2 lots : un lot VRD et un lot Aménagements paysagers.

**Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE le dossier de consultation des entreprises tel que proposé par l'agence Scale ;**
- **AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes formalités pour la passation du marché de travaux et à signer le marché à l'issue de la procédure de consultation des entreprises ;**
- **DIT que les crédits pour la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget 2022.**

## **4) Demande de subvention auprès du Fonds Régional de Reconquête des centres-bourgs pour les aménagements urbains prévus Place de l'église et rue de Lattre**

Dans le cadre des actions mises en place pour la requalification du centre bourg et la sécurisation de ses accès notamment pour les piétons, la commune envisage un programme de travaux cohérent en 2022 permettant :

- la requalification de la Place de l'église (*5<sup>ème</sup> phase des travaux d'aménagement du centre-bourg*) :
  - pour renforcer la visibilité et l'accès des commerces (11 vitrines de commerces et services sont présentes sur la Place),
  - pour sécuriser les déplacements doux, notamment pour les piétons,
  - pour faciliter le stationnement de proximité de courte durée pour les commerces,
  - pour aménager un point d'arrêt routier prioritaire aux normes pour les lignes régulières de transport en car,
  - pour mettre en valeur le patrimoine communal, notamment l'église en cours de rénovation.
- le réaménagement de la rue du Maréchal de Lattre :
  - pour apaiser la circulation de l'entrée de bourg jusqu'au centre bourg, en diminuant la vitesse des véhicules,
  - pour mettre en œuvre une liaison douce sécurisée pour relier les différents quartiers d'habitation de l'Ouest de la commune au centre bourg et au secteur des écoles,
  - pour limiter l'impact des eaux de ruissellement en désimperméabilisant l'espace public.

Ces 2 actions sont complémentaires et s'inscrivent dans une démarche globale de valorisation et requalification des espaces urbains de la commune. Ils répondent notamment aux orientations et objectifs en cours de validation au sein du projet de dynamisation élaboré dans le cadre de la démarche liée au programme Petites Villes de Demain.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter l'aide de la Région au titre du Fonds Régional de reconquête des centres-bourgs. Cette aide, lancée par la Région Pays de la Loire avec le Pacte de ruralité en 2016, a pour objectif d'accompagner les projets de revitalisation des centres-bourgs pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire et permettre de faire face à des enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir.

Le montant total des travaux s'élève à 305 000 euros HT pour la requalification de la Place de l'Église et à 409 420 € HT pour le réaménagement de la rue du Maréchal de Lattre, soit un montant global de 714 420 euros HT. Ces travaux sont programmés pour débuter à compter des mois de juin-juillet 2022 pour une durée d'environ 5 à 6 mois.

Il est proposé de solliciter une subvention de 200 000 € auprès de la Région au titre du Fonds Régional de reconquête des centres-bourgs, soit 28 % du montant des travaux.

Le plan de financement serait ainsi le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Dépense HT	Organisme	Subvention sollicitée	Recette
Requalification de la Place de l'Église <i>(phase 5 des travaux d'aménagement du centre-bourg – VRD et aménagements paysagers/mobilier urbain)</i>	305 000 €	État Préfecture de Vendée	DSIL <i>(subvention sollicitée au titre de l'aménagement de la rue du M<sup>o</sup>l de Lattre)</i>	158 080 €
		Région Pays de la Loire	Fonds Régional de reconquête des centres-bourgs	200 000 €
Réaménagement de la rue du Maréchal de Lattre <i>(VRD et aménagements paysagers)</i>	409 420 €	Département de la Vendée/État	Amendes de police <i>(subvention sollicitée au titre de l'aménagement de la rue du Maréchal de Lattre)</i>	10 000 €
		Commune de Chavagnes-en-Paillers	Autofinancement	346 340 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>714 420 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>714 420 €</b>

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en œuvre des projets et le plan de financement tels que présentés ;
- SOLLICITE auprès de la Région Pays de la Loire une subvention de 200 000 € au titre du Fonds Régional de reconquête des centres-bourgs ;
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette demande.

## 5) Demande de subvention FEADER pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Afin de remplacer le véhicule devenu vétuste de l'équipe d'entretien des salles et bâtiments municipaux aux services techniques, il est envisagé l'acquisition d'un nouveau véhicule en 2022.

Le choix se porterait sur un véhicule électrique utilitaire neuf, dont l'usage est adapté aux besoins du service, avec des trajets quotidiens très courts ponctués d'arrêts fréquents. Par ailleurs, le choix s'est porté sur un véhicule allongé, afin de pouvoir transporter l'équipement nécessaire au bon fonctionnement du service.

Cette acquisition permettrait à la commune de compléter sa flotte automobile avec le souci de la préservation de l'environnement, par l'utilisation d'une énergie plus économique et écologique au regard de l'usage du véhicule effectué par le service. Cette action répond donc aux critères de la fiche action n°1 « Positionner le territoire sur un mode de gestion durable de l'énergie » du Groupe d'action locale (GAL) du Pays du Bocage Vendéen, qui prévoit une aide pour l'acquisition de véhicules électriques.

Une consultation a été menée en fin d'année 2021 auprès de différents concessionnaires proposant ce type de véhicule électrique et la proposition retenue après négociation est celle faite par la concession Beauvois Automobile, pour un Peugeot e-Partner Long pour un montant 21 704,73 € HT, bonus écologique de 5000 € déduit.

Le montant de subvention maximum qui peut être sollicité auprès du FEADER par l'intermédiaire du GAL du Pays du bocage vendéen représente 40 % du montant de la dépense.

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES		
			Montant HT	%
Acquisition du véhicule électrique <i>(bonus écologique de 5000 € déduit)</i>	21 704,73 €	FEADER - LEADER	8681,80 €	40,00
		Autofinancement	13 022,93 €	60,00
<b>TOTAL</b>	<b>21 704,73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 704,73 €</b>	<b>100,00</b>

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet et le plan de financement prévisionnel pour cette opération,
- SOLLICITE une subvention FEADER-LEADER auprès du GAL du Pays du Bocage Vendéen à hauteur de 5 309,29 €,
- PREND en charge par l'autofinancement les dépenses du projet en cas d'un financement externe inférieur au prévisionnel,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la subvention.

## 6) Projet communication : point d'étape

Guillaume ARNAUD, Conseiller délégué au projet communication, présente au Conseil municipal l'avancée de la réflexion et les propositions étudiées par le comité de pilotage pour renforcer la communication de la commune auprès des habitants, et notamment les évolutions possibles du site Internet de la commune. Ces évolutions pourraient intervenir dès cette année 2022.

## 7) Débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire

Selon l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 6 août 2019) :

« Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

L'obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements publics, y compris ceux qui ont adhéré à la convention de participation pour le risque prévoyance. Elle n'est pas soumise au vote. Le débat doit être organisé avant le 18 février 2022.

### 1. Compréhension des risques : situations de perte de salaire en cas de congés pour raison de santé :

Selon la situation des agents, les risques liés à des pertes de salaires varie en fonction de l'arrêt pour raison de santé.

Pour un agent affilié à la CNRACL :

Congé de	Maladie ordinaire CMO	Longue maladie CLM	Longue durée CLD	Invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
Durée	12 mois consécutifs maximum	3 ans maximum	5 ans maximum	Jusqu'à la reprise de fonctions ou la mise en retraite
Rémunération	3 mois à plein traitement + 9 mois à demi traitement	1 an à plein traitement + 2 ans à demi-traitement	3 ans à plein traitement + 2 ans à demi-traitement	Plein traitement tout le congé + frais médicaux

Pour un agent titulaire IRCANTEC :

Congé de	Maladie ordinaire	Grave maladie	Invalidité temporaire imputable au service
Durée	12 mois consécutifs maximum	3 ans maximum	Jusqu'à la guérison, la consolidation ou le décès
Rémunération	3 mois à plein traitement + 9 mois à demi traitement *	1 an à plein traitement + 2 ans à demi-traitement *	Plein traitement durant tout le congé *

\* déduction faite des indemnités journalières de la CPAM



L'intervention de la prévoyance peut permettre :

- de compenser le passage à demi-traitement,
- de compenser la perte de régime indemnitaire,
- de compenser la perte de retraite due aux arrêts,
- d'accéder à la garantie invalidité,
- d'accéder à la garantie décès.

La mutuelle santé intervient en complément ou supplément de l'assurance maladie afin de diminuer le reste à charge de l'assuré :

Types d'actes	Taux de remboursement moyen
Honoraires des médecins et spécialistes	70 %
Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmier, kiné, orthophoniste...)	60 %
Médicaments	30 à 100 %
Optique, appareillage	60 %
Hospitalisation	80 %

## 2. Point sur la situation actuelle dans l'établissement :

Le risque prévoyance a été mis en œuvre, par le biais d'une convention de participation, en lien avec le centre de gestion de la Vendée. Le montant de la participation a été réévalué en 2020, passant de 7 à 10 € pour un agent à temps complet. Au global, la participation employeur représente en moyenne près de 50 % du montant versé par les agents à la prévoyance pour la garantie obligatoire de maintien de salaire.

En revanche, la couverture du risque santé n'a pas été mise en place.

## 3. Le nouveau cadre :

Prévoyance :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Socle de garanties minimum obligatoire,
- Participation employeur de 20 % d'un montant de référence,
- Participation employeur obligatoire.

Mutuelle :

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Socle de garanties minimum obligatoire,
- Participation employeur de 50 % d'un montant de référence,
- Participation employeur obligatoire.

Il sera proposé au Conseil municipal de mettre en place, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la mutuelle de santé, les garanties accordées aux agents ainsi que la participation employeur correspondante.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du débat mené concernant la protection sociale complémentaire.

## 8) Information concernant l'exercice des délégations du Conseil au Maire

N° Décision	Date	Thème	Contenu
2021_057	08/12/2021	Finances locales	Suppression régie droits de place au 31/12/2021
2021_058	10/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 12 Place des Arcades

2021_059	13/12/2021	Commande publique	Marché assurances 2022-2025
2021_060	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 18 Place des Arcades
2021_061	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 177 Avenue du Maréchal de Lattre
2021_062	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 16 rue Louis Marie BAUDOIN
2021_063	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir la Déderie
2021_064	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 13 impasse des Vignes
2021_065	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 322 Benaston
2021_066	29/12/2021	Urbanisme	Renonciation à acquérir 171 rue du Calvaire

## 9) Questions diverses

---

### Tour de table des commissions :

- ☛ Commission communication
  - › Bibliothèque : validation du programme culturel pour 2022
  - › Commission extra-municipale bibliothèque : visite de la bibliothèque de Saint Fulgent prochainement
  - › Début avril : animation bébés lecteurs en partenariat avec le comité des fêtes
  - › Devenir de Pré de l'Âne : visite des parcs à Luçon et aux Herbiers
  - › Visite de Vendée Tri le 1<sup>er</sup> mars par des élus du conseil municipal et du CME
  - › Redémarrage des réunions de Quartiers le 31 mars 2022
- ☛ Commission aménagement du territoire
  - › Samedi 12 février : visite de différents sites de la commune par la commission (éco pâturage, aménagement Figuiers/Mûriers/école...)
- ☛ Commission sociale
  - › Cimetière : les porte-vélos sont installés
  - › Réunion le 2 mars sur le handicap (élus de la commission avec des personnes du monde associatif et des professionnels)
  - › La mairie a des contacts pour la location des 2 bureaux restant dans l'ancienne poste
- ☛ Commission Voirie – bâtiments – patrimoine
  - › Les Travaux rue Jacques BOUSSEAU démarrent le 14 février pour 6 semaines. La circulation sera déviée par la rue Louis-Marie Baudouin avec installation de feux tricolores
  - › Projet de chaucidou : création d'une seule voie centrale et priorité laissée aux 2 roues et piétons (circulation pour les villages de la Morinière et de la Ménardière)
- ☛ Commission Sports – Loisirs – Tourisme
  - › Des élus et des agents du canton ont visité les travaux réalisés au niveau de la Plaine des sports (gestion des eaux pluviales)

### Informations diverses :

- ☛ M. le Maire avait déposé plainte pour outrage contre un habitant suite à des propos tenus lors du 1<sup>er</sup> tour des élections départementales. La personne a été condamnée à verser 500 € d'amende à la commune, 1 € symbolique à M. le Maire et 400 € au titre de la prise en charge des frais d'avocat.

Fait le 31 janvier 2022  
A Chavagnes-en-Paillers

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Bernard MARTINEAU**

**Le Maire  
Eric SALAÜN**